

PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE MONTMAGNY

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE – EXERCICE FINANCIER 2021

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, conformément aux dispositions de l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, que le trésorier déposera à la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Montmagny, le 9 mai 2022 à 19h30, le rapport financier de la Ville de Montmagny ainsi que le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2021.

FAIT à Montmagny, ce deuxième jour du mois de mai deux mille vingt-deux.

La directrice du greffe, des affaires juridiques et de l'urbanisme,

Karine Simard, avocate Ville de Montmagny